

Royaume-Uni : nouvelles exigences sanitaires et phytosanitaires

Pour rappel, le calendrier de déploiement des nouvelles procédures douanières à l'entrée en Grande-Bretagne, issu du Border Target Operating Model/BTOM :

Publié le 29/01/2024 - Mis à jour le 31/01/2024



©HAROPA PORT / Eric Hourri

31 janvier 2024 :

- introduction d'une certification sanitaire pour les importations de produits d'origine animale à risque moyen, de plantes, de produits végétaux et de denrées alimentaires et aliments pour animaux à haut risque d'origine non animale en provenance de l'UE.
- suppression des exigences de notification préalable pour les végétaux et produits végétaux à faible risque en provenance de l'UE.

30 avril 2024 :

- introduction de contrôles documentaires/d'identité/physiques fondés sur les risques pour les produits d'origine animale, les plantes, les produits végétaux, les denrées alimentaires et aliments pour animaux à haut risque d'origine non animale en provenance de l'UE.
- les inspections existantes des plantes et produits végétaux à haut risque en provenance de l'UE seront déplacées de la destination vers les postes de contrôle frontaliers.
- les douanes britanniques commenceront également à simplifier les importations en provenance des pays hors UE.

31 octobre 2024 :

- instauration des déclarations de sûreté/sécurité (ENS/Entry Summary Declaration) pour les importations de tous pays, via un ensemble réduit de données déposé dans le guichet unique "UK Single Trade Window".

La [page de la douane UK dédiée au BTOM](#) et à la catégorisation des produits.